ANNONCES NOUVELLES

ON DEMANDE—Une servante pour se rendre généralement utile. De bons gages seront payés. S'adresser au No 536 rue Sussex, ou No 25 rue Division.
Ottawa, 5 août.

TERRE A VENDRE—Située dans la paroisse de Sarsfield, comté de Russell. Magnifique terre de 118 acres, avec bâtiments, etc., etc. Conditions faciles. S'adresser à M. Octave Baulne, Sarsfield, comté de Russell.
Ottawa, 7 juin 1886—2m.

CITE DE HULL
MOYONS CŒUR ET FRANC

PROVINCE DE QUÉBEC, }
District d'Ottawa. }

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue à l'hôtel de ville de la dite cité, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le deuxième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt-six, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire, Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Landry, Eddy, Ste Marie, Richer et Reinhardt, formant un quorum du dit conseil.

Le règlement suivant avant été examiné, et discuté est lu, passé et adopté.

RÈGLEMENT No, 37.

Il est ordonné, résolu et statué par règlement du conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résout et statue comme suit, savoir :

Attendu qu'il est de nécessité urgente, et que la corporation de la cité de Hull a décidé de construire dans les limites de cette ville, un aqueduc pour protéger la population et la propriété d'icelle contre les incendies, et pour autres fins s'y rapportant, et que le contrat intervenu à cette fin entre cette corporation et l'entrepreneur, M. Geo. H Millen a été signé ;

Et attendu qu'il est nécessaire de se procurer les moyens pécuniaires pour subvenir au coût de cette entreprise, et ce en vertu de "l'acte d'incorporation de la cité de Hull, et ses amendements, comme de toutes autres lois affectant la dite corporation ; Et attendu que l'intérêt et le fonds d'amortissement sur l'emprunt de quarante mille ($40,000) piastres à être effectué par le présent règlement, et sur l'emprunt de trente mille (30,000) piastres existant déjà n'absorbera pas un tiers des revenus de la dite cité de Hull, ou de la corporation de la cite de Hull.

En conséquence, il est par le présent ordonné, résolu et statué: Que pour construire le dit aqueduc suivant les termes et conditions du contrat intervenu à cette fin entre cette corporation et le dit Geo. H. Millen, et pour prolonger le dit aqueduc et poser un conduit de cinq pouces de diamètre sur la rue Main, depuis le coin de la rue du Lac, jusqu'au coin de la rue Britannia ; sur la rue Britannia, jusqu'à la rue Victoria, et sur la dite rue Victoria, jusqu'à la rue Wright, dans le quartier No. 4, au-delà des limites assignées au dit contrat, avec six borne-fontaines, et deux valves de cinq pouces, un emprunt soit contracté sur le crédit de la dite cité de Hull, et destiné aux fins ci dessus ; Et dans ce but que le conseil de la cité de Hull soit et est par le présent autorisé d'émettre, vendre et négocier, au nom de la dite corporation des débentures à un montant n'excédant pas quarante mille ($40,000) piastres, les dites débentures portant intérêt au taux de cinq (5 0,0) par cent par an ;

Que les dites débentures, lorsqu'ainsi émises seront signées par le maire de la dite cité, et contre-signées par le secrétaire-trésorier d'icelle, et scellées du sceau corporatif du dit conseil ;

Que les dites débentures seront faites payables au porteur d'icelles dans vingt-cinq ans de et après la date de leur émission, au bureau de la banque des Marchands, à Ottawa ;

Que l'intérêt susdit sera payable le premier jour du mois de mai et du mois de novembre de chaque année, après leur dite émission ;

Qu'il sera annexé à chaque dite débenture, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le maire, et contre-signés par le secrétaire-trésorier de la dite cité ; et les dits coupons seront payables au porteur d'iceux lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite débenture deviendra dû, et seront, lors du paiement d'iceux, livrés au secrétaire-trésorier ; Qu'il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la dite cité, et il est par le présent affecté, à même les revenus du dit conseil une somme de deux mille (2,000) piastres pour pourvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus, sur les susdites débentures, dans toute et chaque année de et après l'émission des dites débentures, jusqu'à pleine échéance d'icelles ;

Qu'il sera et il est, par le présent décété et établi, pour le rachat des dites débentures, à leur échéance, à même les revenus de la dite cité un fonds d'amortissement de huit cents ($800) piastres, laquelle dite somme de huit cents ($800) piastres sera annuellement payée entre les mains du trésorier de la province de Québec, tel que pourvu et requis par la loi, jusqu'au montant d'icelle ; et l'intérêt qui pourra provenir d'icelle, seront égales à la dite somme de quarante mille ($40,000) piastres courant ;

Que l'émission des débentures ci-dessus, et le principal et l'intérêt sur icelles seront, et sont par le présent garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite cité de Hull, et de la corporation de la dite cité ;

Que l'emprunt ainsi contracté sera appliqué aux fins susdites, comme suit, c'est-à-dire :

Pour construire, dans les limites de cette ville un aqueduc, suivant les termes et conditions stipulés au contrat intervenu à cette fin entre cette corporation, et l'entrepreneur, M. Geo. H. Millen, vingt-huit mille ($28,000) piastres ; et pour prolonger le dit aqueduc, au-delà des limites assignées au dit contrat sur la rue Main, depuis le coin de la rue du Lac, jusqu'au coin de la rue Britannia ; sur la rue Britannia, jusqu'à la rue Victoria, et sur la dite rue Victoria, jusqu'à la rue Wright, dans le quartier No. 4 de la dite cité de Hull, et poser dans les dites rues, un conduit de cinq pouces de diamètre, six borne-fontaines et deux valves de cinq pouces, douze mille ($12,000) piastres.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull les jour, mois et an ci-dessus, et en premier lieu mentionnés, en la cité de Hull susdite.

A. ROCHON,
Maire.
J. O. LAFERRIÈRE, }
Sec.-Trés. }

THE TEA POT

Un nouveau magasin de Thé et Café vient d'être ouvert au

No. 101 Rue Rideau

où l'on trouvera constamment un assortiment choisi des meilleurs THES et CAFES offerts sur le marché, y compris l'excellent thé incolore du Japon, Young Hyson, choix extra de Thé Anglais pour le déjeûner, Thé Assam, Orange Pekoe et Pekoe Congou. Première qualité de cafes JAVAS, MOCHA et autres sortes.

C. G. WILLMENT, Prop

3 août 1886—1a

DIEU ET MON DROIT

MILICE

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées sur l'angle gauche de l'enveloppe, "Soumissions pour habillement, approvisionnements et nécessaires de la Milice," et adressées à l'Honorable Ministre de la Milice et de la Defense, seront reçues jusqu'à midi de lundi le 6 septembre 1886.

On pourra obtenir des formules imprimées de soumission, contenant tout les renseignements voulus, en s'adressant au Département, à Ottawa, et aux magasins militaires suivants, où l'on pourra aussi voir des échantillons de tous les articles, savoir :—Les bureaux des surintendants de magasins à London, Toronto, Kingston, Montréal, Québec, Halifax, N. E., et Saint Jean, N. B.

Aucune soumission ne sera reçue à moins d'être faite sur les formules imprimées fournies par le Département.

Tous les articles devront être de fabrique et de produit canadiens.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour une somme "égale à dix pour cent" du total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demandé de ce faire, ou s'il néglige de compléter l'ouvrage entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

C. EUG. PANET,
Colonel,
Sous-ministre de la
Milice et de la Defense.

Ottawa, 5 août 1886—10 ins.

LE FEU DANS LES THEATRES

Le docteur Choquet vient de publier la conférence qu'il a faite dernièrement à la société de Statistiques de Paris sur les "incendies dans les théâtres de Paris."

Nous y puisons de curieux renseignements sur cette question—brûlante. Il paraît que comme foyer d'incendie, la France, qui, pour sa part, comptait 161 théâtres en 1838, en renferme aujourd'hui 231, auxquels il convient d'ajouter les 33 casinos des villes d'eau pourvus de places de spectacles et les 184 cafés-concerts disposés en théâtres, ce qui constitue en résumé un ensemble de 450 monuments particulièrement affectés aux représentations dramatiques et lyriques.

De 1800 à 1810, il y a eu sur la surface du globe 17 théâtres incendiés ; de 1810 à 1820, 18 ; de 1820 à 1830, 32 ; de 1830 à 1840, 30 ; de 1840 à 1850, 54 ; de 1850 à 1860, 76 ; de 1860 à 1870, 103 ; de 1870 à 1880, 160 ; de 1880 à 1885, 174 ; en 1886, 3.

On voit que la progression est constante et que cela donne de l'espoir pour l'avenir.

Le chiffre des victimes atteint parfois des proportion effrayantes ; voici celui des plus terribles catastrophes :

En 1757, au Hâvre, 10 personnes tuées.

1772, Amsterdam, 25 victimes.

1778, Saragosse, 77 victimes, 52 blessées.

1808, Londres, 32 victimes.

1811, Richmond, 72 victimes.

1829, Philadelphie, 97 victimes.

1836, Saint Petersbourg, 800 victimes.

1845, Canton, 1670 victimes.

1846, Québec, 200 victimes.

1847, Carlsruhe, 95 victimes, 203 blessées

1853, Whampoa, 30 victimes

1857, Libourne, 43 victimes, 134 blessées.

1867, Philadelphie, 13 victimes, 16 blessées.

1872, Tien Tsin, 600 victimes.

1876, Brooklyn, 283 victimes.

1876, San Sacramento, 110 victimes.

1878, Ahmednuggur, 40 victimes

1881, Vienne, 450 victimes.

1881, Nice, 70 victimes.

1885, Richmond, 100 victimes.

Le Dr Choquet a du reste fait le relevé de cette lugubre statistique qui accuse en 135 ans, de 1750 à 1885, 6,753 victimes, soit une moyenne annuelle de 48 personnes tuées ou blessées.

ECHOS DE HULL

En fonctions

M. le docteur Duhamel est entré aujourd'hui en fonctions comme régistrateur du comté d'Ottawa. Nous avons déjà eu occasion de nous faire l'écho des sentiments de la satisfaction que cette nomination donne au public du comté d'Ottawa.

ÇA ET LA

Une assemblée du Cabinet a eu lieu hier. Etaient présents Sir Hector Langevin, et les Hons. MM. Carling, White et Foster.

Une députation des citoyens de la basse-ville doit avoir une entrevue aujourd'hui avec l'hon. Ministre des Travaux Publics afin d'insister pour que le nouveau Bureau d'Imprimerie soit sur la Pointe Nepean.

Le comité civique spécial a recommandé hier au soir au Conseil de Ville que le maire McDougall soit autorisé à convoquer une assemblée des citoyens pour nommer une commission chargée de solliciter des souscriptions pour l'érection d'un monument, dans le cimetière de Beachwood, à la mémoire des victimes de la bataille de Cut Knife Hill. Le monument projeté coûtera $1000.

DANS LA CAPITALE

Corrigenda

Sur la foi d'un confrère, nous avons publié hier une histoire au sujet du Cimetière du Chemin de Montréal, dans laquelle il n'y a pas un mot de vérité. Nous regrettons d'avoir ainsi été induit en erreur.

Pèlerinage

Une personne qui arrive de Montréal nous apprend que le pèlerinage d'Ottawa est arrivé à Montréal ce matin à huit heures et demie par le "Canada" et qu'il en repart cette après-midi à deux heures par les chars de l'Atlantique. L'arrivée aura lieu ce soir vers les sept heures et demie ou huit heures.

Le cirque

Grande animation sur nos rues, ce matin, à l'occasion de la procession du cirque Forepaugh qui donne des représentations aujourd'hui. Nous avons déjà dit, cette combinaison est des plus gigantesques et attirera, nous n'en doutons nullement, des milliers de spectateurs sous les vastes pavillons cette après-midi et ce soir.

Les meilleurs amusements de la saison auront lieu au pique-nique des Pompiers' au Parc Lansdowne, lundi, le 16 courant.

Grande chaleur

La chaleur, hier a été forte. Le thermomètre, marquait 87 degrés à l'ombre. Aujourd'hui, la chaleur est encore assez écrasante.

Accident

Un jeune anglais à l'emploi de M. Sam. Mulligan, propriétaire de la barge "Water Lily" a été tué accidentellement hier à Rockland. Il était à se reposer sur le bord de la rivière lorsqu'une pile de traverses de chemins de fer dont a base n'était pas solide, tomba sur lui l'écrasant littéralement. Cet accident est dû à la négligence, comme cela arrive trop souvent, malheureusement.

Un élection paisible

Hier M. J. B. Lynch, du service civil, a été élu par acclamation dans le quartier St George pour remplir au Bureau des Ecoles Séparées la vacance créée par la résignation de M. Esmonde.

Nouvelle église

Le nouveau temple catholique que les résidents de Billings Bridge sont à faire ériger est déjà très avancé ; il sera situé à quelque distance du pont Billing sur une petite éminence. Le site est fort bien choisi.

Cour de Police

11 août—Présidence de M. l'Echevin Durocher.

Un seul pochard comparait devant cette cour, ce matin. Il est condamné à payer l'amende ordinaire de $1 et les frais ; Jas Morrissey, pour larcin, est renvoyé à mardi prochain où il comparaîtra devant Son Honneur M. O'Gara.

Rappelez-vous le Pique-nique des Pompiers, lundi, le 16 août courant.

A la campagne

L'apparence des récoltes dans les campagnes environnant Ottawa est superbe et tous les grains promettent un excellent rendement.

De retour

Le major-général sir Frederick Middleton est de retour dans la Capitale.

Encore un vaurien

La manie d'insulter les dames et les jeunes filles semble devenir trop fréquente depuis quelque temps. Hier soir, une jeune fille envoyée en commission par ses parents chez un voisin, a été grossièrement insultée par un mal-appris sur la rue Maria. La police devrait pincer ces misérables et donner une fois un bon exemple en faisant appliquer toute la rigueur de la loi.

Courrier de Montréal

—L'honorable juge Bélanger est en cette ville.

—Le thermomètre marquait hier 89 degrés à l'ombre.

—Le Dr Lemieux de Québec, est descendu au Saint Lawrence Hall.

—Les épiciers de Montréal feront leur pique-nique à Saint-Hyacinthe, demain.

—Le révérend Père Chaumont, de la communauté des Oblats, d'Ottawa, est en cette ville.

—Il y a eu hier prise de voile au couvent des Sœurs de Notre-Dame de Sainte-Croix, de Saint-Laurent.

—Les travaux pour la pose des tuyaux, rue Saint-Paul, sont commencés et sont poussés avec activité.

—Hier matin un grand nombre de pèlerins se sont rendus a Oka sous la direction de M. le curé Primeau.

—M. Homier, autrefois employé du Théâtre Royal, est revenu hier matin de Paris, où il a passé plusieurs mois.

—L'affaire de M. Racine, maître de poste de Longueuil, accusé de corruption électorale, a été remise au 19 courant.

—L'honorable juge Ramsay est descendu à Saint-Hugues, sur la rivière Yamaska, pour y passer quelques semaines de vacances au manoir seigneurial.

—Hier matin, une femme qui faisait ses emplêtes au marché Bonsecours, fut stupéfaite de constater, au moment de solder ses achats, qu'on lui avait volé $50.

—Samuel Price accusé d'avoir négligé de se rendre à un ordre du bureau de santé a été trouvé coupable et condamné à $10 ou un mois par Son Honneur le Recorder.

—Trois touristes américains ont été traduits devant le Recorder, hier matin, pour avoir insulté et frappé M. Dagenais, photographe, dans son atelier. Ils ont pris arrangement.

—M. L P Hébert a reçu avis du gouvernement qu'il allait être chargé de l'exécution des statues d'hommes célèbres canadiens qui doivent orner le palais du parlement de Québec.

—Hier matin, un nommé Galligan est tombé d'une hauteur de 40 pieds, du toit d'une maison où il travaillait. Il s'est très gravement blessé. On l'a transporté à l'Hôpital Général.

—Hier a eu lieu à Saint-Laurent le concours de tir du club Saint-Laurent de Montréal. Un grand nombre de concurrents et d'amateurs de sport de cette ville ont assisté au concours.

—G. E. Steinson a plaidé coupable à l'accusation d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes à la compagnie d'Express où il était employé comme commis, et il a été condamné à 2 mois de prison.

—Dame P Vallée vient d'intenter une action de $1,000 en cour Supérieure contre "The Accident Insurance Co of North America." MM. Loranger et Cie, avocats, représentent la demanderesse.

—James Carroll, marchand de nouveautés du No 105 rue Saint-Laurent, a été condamné à $5 et les frais ou quinze jours de prison par Son Honneur le Recorder pour avoir obstrué le trottoir avec ses marchandises.

—L'autre soir, un cheval effrayé par un cerf-volant au coin des rues Dorchester et Amherst prit le mors aux dents et brisa la voiture qu'il conduisait. On signale plusieurs accidents qui ont été causés par ces jouets.

—M. N. Bourassa, boucher, poursuit la ville en dommages pour $400. Il butta un jour sur un mauvais pavé du trottoir près du marché Bonsecours et fit une chute malheureuse qui le força de garder le lit plusieurs jours.

—Neuf matelots du "Lyzie C. Booth," dont le capitaine a été condamné par la cour de police pour cruauté envers les hommes de son équipage, ont fait des dépositions afin d'obtenir la résiliation de leur engagement.

—Un long portefeuille rouge, a été perdu hier matin, probablement dans un magasin de hardes faites de la rue Saint Laurent. Ce portefeuille contenait $37, en outre deux lettres. Celui qui le rapportera au chef de police, sera bien récompensé.

—Cette célébrité bien connue des détectives américains et canadiens, le fameux Fred Regner, dont les journaux de Chicago nous annoncent le dernier exploit, l'enlèvement d'une jeune héritière, est à Montréal. Regner se promenait hier matin, rue Saint-Jacques.

—C'est M. F. Pariseau, marchand de bois de la rue Craig qui a sauvé dimanche les trois jeunes anglais dont l'embarcation a chaviré en haut du pont Victoria. Il y a quelque temps, M. Pariseau a sauvé la vie à un jeune homme qui se noyait vis-à-vis la douane.

—Aujourd'hui, fête de Sainte-Philomène, une grand'messe solennelle sera chantée, avec accompagnement d'orchestre, à 8 heures, à l'autel dédié à cette sainte, dans l'église du Gésu de cette ville. Ce soir, à 7½ heures, il y aura sermon, suivi du salut et de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

—M. John Ogilvie, fait construire en ce moment, rue Notre-Dame, près de l'hôtel Balmoral, un grand édifice de 92 pieds de longueur. Le rez-de-chaussée sera divisé en deux magasins, dont l'un sera occupé par MM. Liggett et Hamilton et l'autre par M. N. E. Hamilton, marchand de nouveautés. La profondeur de ces magasins sera de 132 pieds et de 166 pieds.

—A la représentation d'hier après-midi au cirque Forepaugh un accident qui aurait pu avoir des suites fatales est arrivée à une des femmes de la troupe, celle qui venait de gagner la course à cheval sur l'hippodrome. Au moment où le cheval allait à toute vitesse elle fut violemment lancée sur le sol. La pauvre femme n'a pas perdu du connaissance, mais elle paraissait brisée.

—De bonne heure, hier matin, la porte du magasin de MM. Fortier et Cie, bijoutiers, rue Sainte-Catherine a été forcée par des inconnus. Malheureusement pour eux le magasin est muni d'une sonnerie d'alarme, qui communique à la maison voisine. Les voisins furent éveillés par le vacarme, et firent avertir la police. Le sergent Desjardins et quelques constables firent la visite du magasin et ne trouvèrent de dérangé que le soupirail.

—M. Tracy, marchand, accusé d'avoir empêché la police de faire son devoir lors de l'affaire du Griffintown a été acquitté par le Recorder vu que la preuve a démontré qu'il n'était intervenu qu'avec de bonnes intentions. Le recorder en rendant son jugement a dit qu'il est regrettable de voir que souvent, très souvent même, les désœuvrés, même les criminels trouvent dans le public plus de sympathies que les constables qui les arrêtent. Ceux-ci exposent leur vie nuit et jour pour le bien public et on n'a pour eux généralement que de l'antipathie et de la méfiance.

LORD & THOMAS, NEWSPAPER ADVERTISERS,
Representing 45 to 49 Randolph St., Chicago, keep this paper on file and are authorized to make contracts with

BULLETIN COMMERCIAL

Carte

Les pilules de Vallet sont le meilleur remède connu pour redonner aux joues leur teinte vermeille perdue par suite de maladie ; ce remède est approuvé par l'Académie de Paris.

Attendez ! attendez ! Venez voir ! venez voir

Personne ne peut vendre les savons aux prix de la Maison d'Epargne, rue Dalhousie.

Queen's Laundry, 6 cts, pris d'ailleurs, 8 cts ; Savon Electric, 6 cts, prix d'ailleurs, 8 cts ; savon enveloppé, 7 barres pour 25 cts ; 25 paletes pour 25 cts.

Faites attention aux changements d'annonce tous les jours.

Graisse, 10 la livre.

$1 dans votre poche est mieux que dans celle d'un autre.

N. A. SAVARD.

Achetez vos meubles, effets et vos poêles à la Maison Economique, No 353 rue Wellington.

14 juillet—3m.

Actualité

Une grande variété d'objets de piété d'images et de livres pour la dévotion à Ste Anne etc. etc.....

Se vendent actuellement aux magasins de

P. C. GUILLAUME
No 455 Rue Sussex, et Coin des rues Sussex et York.

Chez M. Laurent Duhamel vous trouverez un assortiment de viandes fraîches de toutes sortes au quartier et à la livre, livrées à domicile, M. Duhamel remercie ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'on lui a accordé jusqu'à ce jour. Une visite est respectueusement sollicitée.

Couchettes en bois dur, d'un beau fini (double) depuis $1 50 en montant, meilleur marché en ville, à la Maison Economique, No 353 rue Wellington.

14 juillet—3m.

"Les Canadiens" portent toujours le cœur sur la main, même envers les étrangers, aussi tout en voulant les remercier des faveurs qu'ils ont daigné m'accorder, je viens à mon tour leur offrir un assortiment complet de montres, bijoux, joncs de mariage, etc., etc., à des prix que je ne veux dire qu'à eux-mêmes pour les convaincre que l'argent bien dépensé est la sauvegarde du bien être.

Chaque article est garanti et que représenté sinon la vente est nulle.

H. Norez, No 30 rue Rideau, porte voisine du London Chop House.

La Maison Economique pour l'achat des meubles de ménage de toutes sortes, vend au prix des manufactures, 553 rue Wellington.

C. Lévêque.

14 juillet—3m.

NOS CAMPAGNES—Nous lisions dernièrement dans une *Revue* de France un article très intéressant sur les plantes du Canada, au point de vue médical, et qui démontre une fois de plus que nos campagnes tiennent un rang élevé dans le monde de la médecine pour leurs herbages. La *Revue* mentionnait un grand nombre de produits qui ne trouvent que dans nos terres les aliments propres à développer leurs pleines propriétés caractéristiques, et nous avons eu du plaisir à constater que les plantes nommées étaient précisément celles qui entrent dans la composition des célèbres "Amers Indigènes," préparation canadienne d'une efficacité incontestable contre les maladies qui requièrent un traitement tonique, stomachique et apéritif, comme indigestion, vents, dyspepsie, manque d'appétit, faiblesse et impureté du sang, etc Voici donc un cas où l'on ne pourra pas nous reprocher de laisser exploiter nos propres richesses par les pays étrangers.

AU PETIT NEGRE

520 rue Sussex, pour des chaussures de tout sortes et de tout prix. Exemple : chaussures élastiques pour hommes, d'une piastre et vingt-cinq cents en montant. Rappelez-vous que c'est à l'enseigne du petit nègre, porte voisine du *Canada*

A VENDRE—A bonnes conditions, une Turbine Leffel, de la force de trois chevaux, en bon état. Peut être vue aux bureaux du "Canada."

ON DEMANDE

TROIS INSTITUTEURS dûment qualifiés comme instituteurs français pour l'école publique de Hawkesbury. L'un devra prendre charge des classes des quatrième et troisième livres ; l'autre des classes des seconds ; et le troisième pour la première classe. On devra mentionner les qualifications et le salaire désiré. Les requêtes seront reçues jusqu'au 13 août prochain.

F. C. HERSEY,
Secrétaire du Bureau d'Education,
Hawkesbury.

31 juillet 1886—12f

FEUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

—Ah ! ça ? marquis, lui disait son père, Chupin, prétend que vous ne sortez plus de chez Lacheneur....Quand donc en aurez vous fini avec cette petite ?

Martial ne répondit pas. Il se sentait à la discrétion de cette petite. Près d'elle, il perdait son libre arbitre, et chacun de ses regards le remuait comme une commotion électrique. Elle lui eût demandé de la prendre pour femme, qu'il n'eût pas dit : non.

Mais Marie-Anne n'avait pas cette ambition....Toutes ses pensées, tous ses vœux étaient pour le succès de son père....

Maurice et Marie-Anne devait être les deux plus intrépides auxiliaires de M. Lacheneur. Ils entrevoyaient après le triomphe une si magnifique récompense !....

N'est ce pas dire la fiévreuse activité que déploya Maurice !.... Toute la journée, il courait les hameaux des environs, et le soir, aussitôt le dîner près, il s'esquivait traversant l'Oiselle dans son bateau, et volait à la Rèche.

M. d'Escorval ne pouvait pas ne pas remarquer à la longue les absences de son fils ; il surveilla et acquit la certitude que Lacheneur l'avait embauché ; ce fut son expression.

Saisi d'effroi, et résolut d'aller sur-le-champ, sans prévenir Maurice trouver son ancien ami, et prévoyant un nouvel échec, il pria l'abbé Midon de l'accompagner.

C'est le 4 mars, vers 4½ heures que M. d'Escorval et le curé de Sairmeuse prirent le chemin des landes de la Rèche. Si triste ils étaient et si inquiets, qu'ils n'échangèrent pas dix paroles le long de la route.

Un spectacle étrange les attendait à la sortie du bois....

Le jour tombait, mais on distinguait encore les objets....

Devant la maison de Lacheneur se tenait un groupe d'une douzaine de personnes, et M. Lacheneur parlait....

Que disait-il ?....Ni le baron, ni le prêtre ne pouvaient l'entendre, mais il y eut un moment où les plus vives acclamations accueillirent ses paroles....

Aussitôt une allumette brilla entre ses doigts....il alluma une torche de paille et la lança sur le toit de chaume de sa maison en criant d'une voix formidable :

—Le sort en est jeté !....Voilà qui vous prouve que je ne reculerai pas....

Cinq minutes après la maison était en flammes....

Dans le lointain on vit une des fenêtres de la citadelle de Montaignac s'éclairer comme un phare....et de tous côtés l'horizon s'empourpra de lueurs d'incendie.

On répondait au signal de Lacheneur....

XX

Ah ! l'ambition est une belle chose !....

Déjà presque vieillard, éprouvés par tous les orages du siècle, riche à milions, possesseurs des plus somptueuses habitations de la province, le duc de Sairmeuse et le marquis de Courtemieu n'eussent plus dû, ce semble, aspirer qu'au repos du foyer domestique.

Il leur eût été si facile de se créer une vie heureuse, tout en préparent pour leur dernière heure un concert de bénédictions et de regrets.

Mais non !....Ils avaient voulu être pour quelque chose dans la manœuvre de ce vaisseau de l'État, ou personne ne consent plus à restèr simple passager.

Nommés, l'un commandant des forces militaire, l'autre président de la Cour prévôtale de Montaignac. ils avaient dû quitter leurs châteaux pour s'installer tant bien que mal à la ville.

Le duc de Sairmeuse habitait sur la place d'Armes, une grande vieille maison toute délâbrée une ruine où, la nuit, la bise qui se glissait par les portes mal closes venait réveiller ses rhumatismes.

(*A continuer*)